

GAEC FRAYSSE-BOSREDON
BAZENANT
87460 BUJALEUF
portable : 06 38 03 38 79
E-mail : gaec.fraysse.bosredon@orange.fr

GAEC FRAYSSE-BOSREDON
Dossier enregistrement ICPE
PJ complémentaire n°1 - Note incidences Natura
2000

Date : septembre 21



BUREAU D'ÉTUDES
CABINET D'AUDIT JURIDIQUE

**ECO
SAVE**

Société d'Action et de Veille Environnementale

ESTER Technopole
Immeuble Antarès - BP 56 959
22 rue Atlantis - 87 069 Limoges Cedex
T. +33 (0)5 55 35 01 38
E. ecosave@orange.fr

www.ecosave.fr

GAEC FRAYSSE BOSREDON

Projet d'extension de l'atelier porc

Note d'incidences sur la zone Natura 2000



Date: juillet 21



**ECO
SAVE**

BUREAU D'ÉTUDES
CABINET D'AUDIT JURIDIQUE

**Société d'Action et
de Veille Environnementale**

ESTER Technopole
Immeuble Antarès - BP 56 959
22 rue Atlantis - 87 069 Limoges Cedex

T. +33 (0)5 55 35 01 38
E. ecosave@orange.fr

www.ecosave.fr

Table des matières

1	Descriptif du projet	3
	Situation actuelle et projet.....	3
	Les principes d'aménagement du projet.....	4
2	Zone Natura 2000 Haute Vallée de la Vienne (FR7401148)	6
	Description du site (source : Fiche INPN)	6
	Qualité et importance (<i>source : Fiche INPN</i>).....	7
	Vulnérabilité (source : Fiche INPN)	8
	Espèces protégées (source : fiche Natura 2000 INPN)	8
	Définition des enjeux de la zone Natura 2000 « Haute vallée de la Vienne »	10
	Espèces protégées	10
	Liste des habitats présents (source : fiche Natura 2000 INPN)	16
	Synthèse des principaux enjeux de préservation des espèces protégées par la zone Natura 2000	17
3	Mesures prises par l'exploitant dans le cadre de la préservation de l'environnement	19
	Mesures prises dans le cadre de l'aménagement des nouveaux équipements	19
	Mesures prises dans le cadre de l'épandage	19
	Mesures prises dans le cadre de la gestion des terrains en bords de Vienne	19
	Mesures générales de préservation de l'environnement	21
4	Effets du projet sur les enjeux de préservation des espèces protégées par la zone Natura 2000	22

1 DESCRIPTIF DU PROJET

SITUATION ACTUELLE ET PROJET

Le GAEC Fraysse-Bosredon a été créé en 2006 par 4 associés.

La capacité de production de l'exploitation en 2021 est la suivante :

- 250 vaches mères
- 250 truies
- 200 places d'engraissement de porcs



Carte 1 : Localisation du site de Bazenant (source : géoportail)

Dans cette configuration, une très faible part des porcelets produits sur l'exploitation y sont engraisés. Le GAEC envoie les porcelets produits à l'engraissement dans d'autres structures.

Le but du projet d'extension est de permettre au GAEC d'engraisser environ 50% des porcelets produits sur l'exploitation, de diminuer ainsi le transport des animaux et de mieux valoriser la production végétale de l'exploitation.

Le GAEC est assisté par la coopérative CIRHYO pour la mise de son projet.

Le projet d'extension de l'exploitation permettrait de porter la capacité aux niveaux suivants :

- 320 vaches mères
- 380 truies
- 1 700 places de post-sevrage

- 1 980 places d'engraissement de porcs

La mise en place de ce projet nécessite la construction des bâtiments suivants :

- 2 bâtiments d'engraissement de 896 places chacun
- 1 bâtiment pour les cochette de 200 places construit à la place d'un bâtiment existant
- 1 bâtiment de post-sevrage de 700 places
- 1 fosse à lisier de plus de 4 500 m³ (capacité de 6 à 7 mois de stockage des effluents).
- 1 méthaniseur

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT DU PROJET

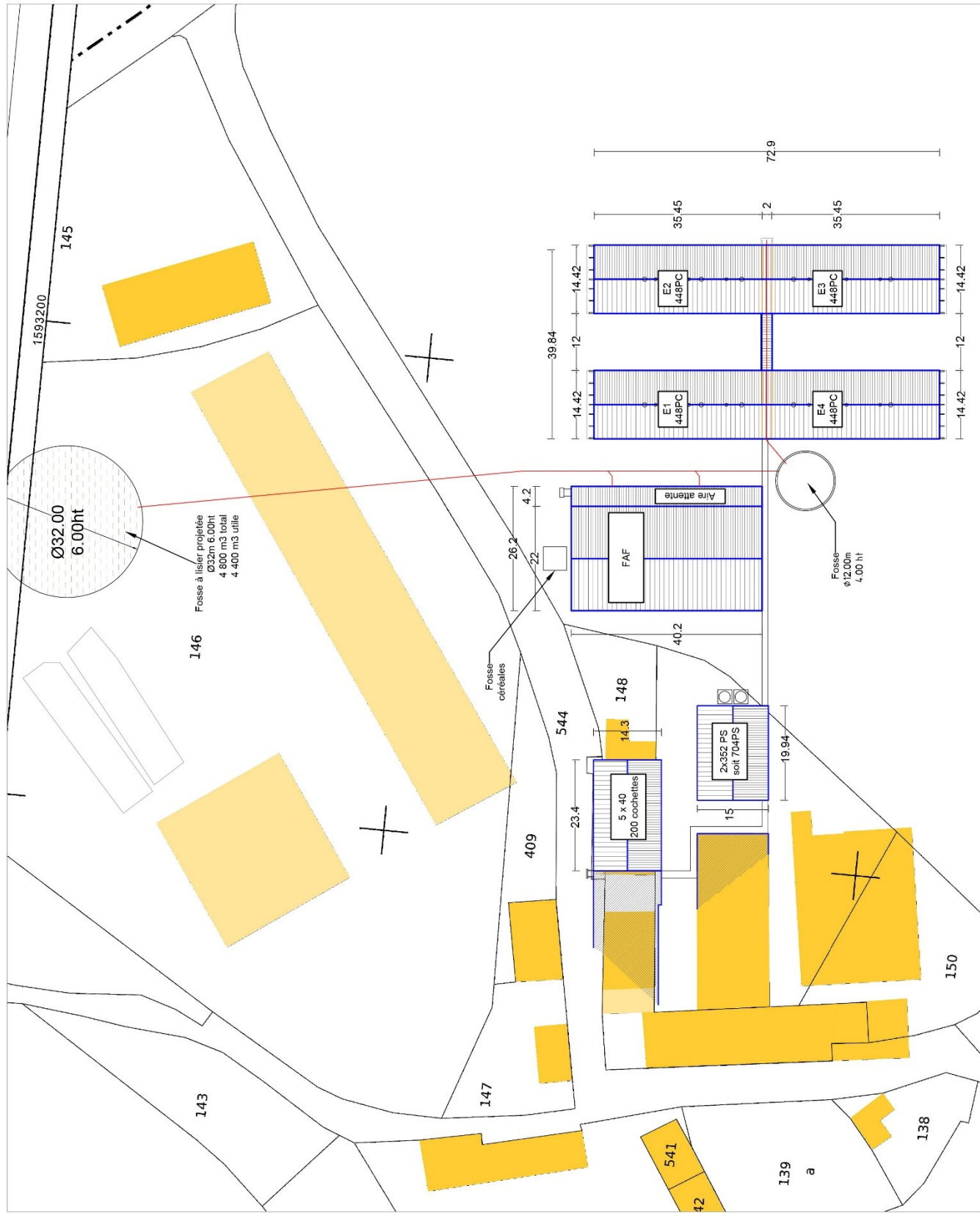
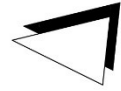
L'exploitant a souhaité mettre en place les principes d'aménagement suivants :

- Les eaux de pluie seront intégralement collectées et rejetées au milieu naturel sans risque de contamination.
- Le projet ne prévoit aucune aire non couverte susceptible de générer des eaux souillées.
- L'exploitant a souhaité que les bâtiments d'engraissement soient équipés de caillebotis et de racleurs, afin que les lisiers produits soient retirés régulièrement.
- La fosse à lisier est dimensionnée pour permettre de stocker 6 mois de production d'effluents.
- Un projet de méthanisation sera associé à l'augmentation de capacité de l'exploitation. La chaleur issue de la cogénération permettra de chauffer les bâtiments d'élevage.
- La gestion des effluents par raclage quotidien permet de limiter les émissions d'ammoniac.
- Le traitement des effluents par méthanisation permet de limiter les émissions de méthanes qui se produiraient naturellement dans la fosse à lisier.
- L'exploitation utilise des terrains situés en bordure de la Vienne. Ces terrains ne recevront aucun digestat. Ils sont menés en prairie permanente pâturée depuis plus de 15 ans.

- 4 engraissements de 448 porcs soit 1792 porcs
- 2 salles de 352 PS soit 704 PS
- 5 salles de 40 cochettes soit 200 cochettes
- FAF et Aire attente

REFERENCES CADASTRALES:

Parcelle n°151
 Section: G
 Superficie: 96 860 m²
 Zone règlement: RNU



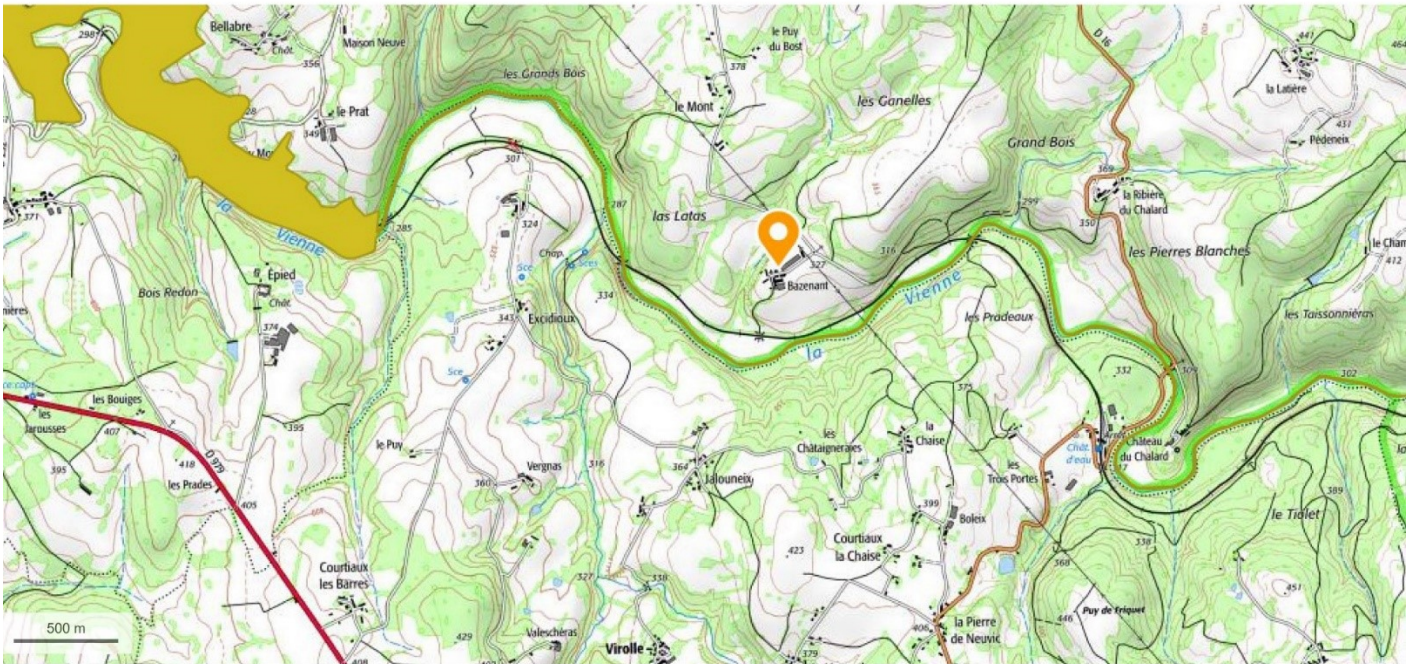
IMPORTANT : Ce plan est établi suivant des normes zootechniques. Il ne peut en aucun cas être interprété comme un plan d'exécution et donc dépourvu de son objet. Les entreprises qui effectueront les travaux devront sous leur entière responsabilité de constructeur, établir un cahier des charges respectant les normes de construction.

éché 1/---ème
 28/06/2021

PLAN DE MASSE



2 ZONE NATURA 2000 HAUTE VALLEE DE LA VIENNE (FR7401148)



IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 39' 34" E
Latitude : 45° 45' 17" N

Carte 2 : localisation de zone Natura 2000 "Haute Vallée de la Vienne" (source : Geoportail)

DESCRIPTION DU SITE (SOURCE : FICHE INPN)

REGION : LIMOUSIN

DEPARTEMENT : CORREZE (68%)

COMMUNES : MILLEVACHES, PEYRELEVADE, SAINT-SETIERS, TARNAC.

DEPARTEMENT : CREUSE (3%)

COMMUNES : FAUX-LA-MONTAGNE.

DEPARTEMENT : HAUTE-VIENNE (29%)

COMMUNES : AUGNE, BUJALEUF, EYBOULEUF, EYMOUTIERS, MASLEON, NEDDE, NEUVIC-ENTIER, REMPAT, SAINT-DENIS-DES-MURS, SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT.

SUPERFICIE : 1 318 ha.

Tableau 1 : Caractère général du site " Haute vallée de la Vienne "

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	40%
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	30%
Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières,	15%
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	6%
Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente	4%
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	3%
Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana	1%
Pelouses sèches, Steppes	1%

QUALITE ET IMPORTANCE (SOURCE : FICHE INPN)

La Haute-Vallée de la Vienne est aujourd'hui reconnue comme une des dernières rivières de France à très forte naturalité, et présentant des caractéristiques écologiques remarquables. De sa source à Saint-Léonard-de-Noblat, le cours d'eau trace son lit entre les landes et tourbières du Plateau de Millevaches, puis sur ses contreforts ; il creuse des gorges profondes aujourd'hui boisées, pour s'étaler plus en plaine à l'aval. De nombreuses études naturalistes ont été réalisées par les structures partenaires du PNR Millevaches en Limousin, dans le cadre de l'animation du site. Ces études confirment l'importance de cet écosystème en termes de conservation de milieux et d'espèces rares en Europe.

La Haute-Vallée de la Vienne présente de multiples enjeux biologiques très forts, au regard de la Directive Habitats-Faune-Flore (DHFF) :

- ⇒ la plus importante population régionale connue de Moules perlières d'eau douce, avec une reproduction et un recrutement avérés,
- ⇒ de grands complexes de landes et de tourbières,
- ⇒ de grands massifs de feuillus dans les gorges de la Vienne (prédominance de hêtraies neutrophiles collinéennes), avec présence de 6 espèces de chauves-souris de la DHFF (gîtes et terrains de chasse),
- ⇒ des insectes saproxyliques remarquables (Pique prune, Grand capricorne et Lucane cerf-volant).

Un projet d'extension du site est en cours d'étude pour au final, être composé de six sous-écosystèmes d'intérêt majeur, de par les milieux et les espèces que l'on y rencontre. Chacun est présenté ici avec ses enjeux spécifiques des sources (à l'est) vers l'aval du site (à l'ouest) :

Secteur 1 – Sources de la Vienne : ensemble tourbeux (landes et tourbières) avec de nombreuses sources, et des éleveurs ovins et bovins très motivés par la démarche.

Secteur 2 – Tourbières de Caux, Rebière-Nègre et Berbeyrolle : ensemble de landes, tourbières actives et dégradées, avec présence de Moules perlières. Plusieurs éleveurs locaux sont très motivés par la démarche. Forte problématique d'érosion des berges.

Secteur 3 – La Vienne, entre Tarnac et Nedde : ce secteur est aujourd'hui considéré comme la zone la plus favorable à la Moule perlière. Plus de 740 individus ont été dénombrés sur 2 km de ce secteur de la Vienne, avec présence de juvéniles, d'adultes, et des répartitions groupées et en pavages. Il s'agit du bastion principal de l'espèce sur la Vienne, avec une estimation scientifique de la population sur ce secteur de plus de 4000 individus dont 35 % de juvéniles, ce qui représente la plus importante population régionale connue et une des 5 dernières populations françaises où la reproduction est suivie du développement des juvéniles. Ce secteur à forte dominante de boisements feuillus (hêtraies à houx, hêtraies-chênaies acidiclinales ...) est très favorable à l'espèce, mais aussi aux chiroptères.

Secteur 4 – Réseau hydrographique de Saint-Amand-le-Petit jusqu'à Eymoutiers : un chevelu de ruisseaux et de zones humides à Écrevisses à pieds blancs (plusieurs milliers d'individus de 3 à 10 cm) et à Agrion de Mercure, bordé par une mosaïque de zones humides de la DHFF.

Secteur 5 – Gorges de la Vienne [*le site d'exploitation du GAEC est localisé dans ce secteur*] : très vaste étendue de surfaces boisées feuillues (forêts de pente à Tilleul et Érable, uniques dans le réseau Natura 2000 de la région, hêtraies à houx, hêtraies-chênaies...), de falaises et d'éboulis rocheux à cavités, avec présence de 6 espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire, ainsi que le Pique-prune, le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant.

Secteur 6 – Aval de la Haute-Vallée de la Vienne : ce secteur en grande partie déjà situé dans le site actuel (linéaire et berges du cours d'eau), présente des boisements d'intérêt communautaire, des colonies de Chauve-souris d'intérêt communautaire et de nombreuses stations de Sonneur à ventre jaune, ainsi que du Pique-prune, et du Grand capricorne.

VULNERABILITE (SOURCE : FICHE INPN)

Une cause importante de vulnérabilité du site tient dans l'artificialisation de certains peuplements.

ESPECES PROTEGEES (SOURCE : FICHE NATURA 2000 INPN)

Tableau 2 : « Haute vallée de la Vienne » - Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Nom	Nom vernaculaire	Statut
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Sédentaire
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Sédentaire
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Sédentaire
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Sédentaire
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Sédentaire
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Sédentaire
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Sédentaire

Tableau 3 : « Haute vallée de la Vienne » - Amphibiens visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Nom	Nom vernaculaire	Statut
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	Sédentaire

Tableau 4 : « Haute vallée de la Vienne » - Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Nom	Nom vernaculaire	Statut
<i>Cottus perifretum</i>	Chabot	Sédentaire
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie planeira	Sédentaire

Tableau 5 : « Haute vallée de la Vienne » - Invertébrés visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Nom	Nom vernaculaire	Statut
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pieds blancs	Sédentaire
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Sédentaire
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Sédentaire
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise (Le)	Sédentaire
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée (L')	Sédentaire
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant	Sédentaire
<i>Margaritifera margaritifera</i>	Moule perlière	Sédentaire
<i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune	Sédentaire
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Sédentaire




Tableau 6 : « Haute vallée de la Vienne » - Plantes visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil




Nom	Nom vernaculaire	Statut
<i>Bruchia vogesiaca</i>	-	Sédentaire

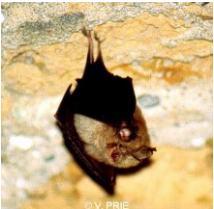

DEFINITION DES ENJEUX DE LA ZONE NATURA 2000 « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE »



Espèces protégées

Tableau 7 : ENJEUX DE PROTECTION DES ESPECES PROTEGEES (ESPECES INSCRITES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE) – SOURCE : FICHES ESPECES INPN


Espèce	Habitat	Alimentation	Autres sensibilités	Enjeux dans le cadre du projet
Mammifères				
<i>Barbastella barbastellus</i> (Barbastelle d'Europe) 	Habitat estival : milieu bâti (volets, double poutres). Habitat hivernal : grottes, mines. Lieu de chasse : massif forestier, bois.	Lépidoptères, diptères et petits coléoptères		Préservation des zones de chasse (milieux forestiers)
<i>Lutra lutra</i> (Loutre d'Europe) 	Bord des cours d'eau. Occupe un territoire de 5 à 15 km de rives.	Poissons, batraciens et écrevisses.		Préservation de la qualité des eaux de la Vienne. Préservation de la continuité des berges afin de permettre la circulation des individus sur leur territoire. Préservation de l'accès au réseau de cours d'eau secondaires.
<i>Myotis bechsteinii</i> (Vespertilion de Bechstein ou Murin) 	Habitat estival : massif forestier, bois (vieux arbres). Habitat hivernal : grottes, mines. Lieu de chasse : massif forestier, bois.	Lépidoptères, diptères, coléoptères.	Vol : papillonnant près de la végétation à faible hauteur. Vol surplace.	Préservation des zones de chasse (milieux forestiers). Préservation des habitats estivaux (milieux forestiers).




Espèce	Habitat	Alimentation	Autres sensibilités	Enjeux dans le cadre du projet
<p><i>Myotis emarginatus</i> (Murin à oreilles échancrées)</p> 	<p>Habitat : lieux boisés et parcs</p>	<p>Arthropodes en vol ou dans les arbres</p>	<p>Espèce sensible aux pollutions lumineuses de ses zones de repos et de reproduction.</p>	<p>Préservation des zones de chasse (milieu forestier)</p>
<p><i>Myotis myotis</i> (Grand murin)</p> 	<p>Habitat estival : milieu boisé présentant des espaces dégagés à proximité. Habitat hivernal : grottes, combles, arbres creux. Lieu de chasse : massif forestier, bois, bocages.</p>	<p>Lépidoptères nocturnes, de coléoptères (hannetons ou carabes) capturés en vol ou au sol</p>		<p>Préservation des zones de chasse (milieux forestier, milieux semi ouvert, bocage). Préservation des habitats estivaux (milieux forestiers).</p>
<p><i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Grand rhinolophe)</p> 	<p>Habitat hivernal : grottes, caves, mines (95 % d'hygrométrie), températures constantes et élevées. Habitat estival : milieu bâti chaud (grenier, combles d'église, château).</p>	<p>Lépidoptère nocturne (papillons), coléoptère (hanneton), orthoptère (sauterelle, criquet)</p>	<p>Vol : faible hauteur (4 à 5 m). Espèce sensible aux pollutions lumineuses de ses zones de repos et de reproduction.</p>	<p>Limitation de la pollution lumineuse des potentielles zones de repos. Préservation des zones de chasse (milieu semi ouvert à ouvert).</p>

Espèce	Habitat	Alimentation	Autres sensibilités	Enjeux dans le cadre du projet
<p><i>Rhinolophus hipposideros</i> (Petit rhinolophe)</p> 	<p>Habitat hivernal : grottes, caves, mines. Habitat estival : milieu bâti chaud (grenier, comble d'église, château). Lieu de chasse : Prairies, lisières. Il affectionne les bocages de prairies pâturées entrecoupées de haies. La présence de milieux aquatiques (rivières, zones humides, point d'eau) semble importante en particulier pour les femelles reproductrices.</p>	<p>Petit lépidoptère, diptère, neuroptère, coléoptère, araignée. Le Petit Rhinolophe est polyphage : il calque son alimentation sur la ressource en insectes la plus importante du moment.</p>	<p>Vol : faible hauteur (4 à 5 m).</p>	<p>Préservation des zones de chasse (milieu semi ouvert, bocage, haies).</p>
Amphibiens				
<p><i>Bombina variegata</i> (Sonneur à ventre jaune)</p> 	<p>Habitat : Le Sonneur à ventre jaune peut occuper globalement trois milieux distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ des milieux prairiaux (bocages, prairies pâturées, ...) où il occupe les mares, les fossés, les zones piétinées ; ⇒ des milieux forestiers (ornières, mares de chablis) ; ⇒ des systèmes de torrents (vasques rocheuses) <p>Reproduction : préférentiellement dans des pièces d'eau peu profondes (niveau d'eau généralement inférieur à un mètre), à l'eau stagnante, souvent peu végétalisées et bien exposées au soleil. Les femelles ne pondent généralement pas tout leur stock d'œufs en une seule fois : elles sont en effet capables de fractionner leur ponte dans le temps mais aussi dans l'espace en distribuant leur ponte en plusieurs paquets, dans des pièces d'eau différentes. Ce comportement est récurrent surtout lorsque les pièces d'eau sont temporaires et de petite taille. Cette stratégie de ponte permet d'augmenter les chances de réussite mais sous-entend des déplacements qui doivent pouvoir se faire entre différents points d'eau.</p>	<p>Les adultes consomment des vers et des insectes. Les têtards sont herbivores ou détritivores. Les sites d'alimentation se trouvent en continuité, à proximité ou chevauchent les sites de reproduction et les aires de repos.</p>	<p>Destruction et altération de l'habitat, notamment des milieux aquatiques temporaires. Fragmentation des habitats entraînant la création de coupures entre les zones favorables au développement du Sonneur à ventre jaune, limitant ainsi les échanges entre noyaux de population et la colonisation de nouveaux milieux</p>	<p>Préservation des continuités entre les milieux aquatiques temporaires.</p>
Poissons				


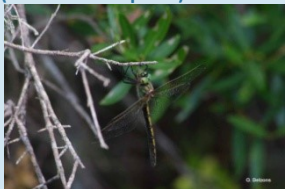
Espèce	Habitat	Alimentation	Autres sensibilités	Enjeux dans le cadre du projet
<i>Cottus gobio</i> (Chabot commun) 	Habitat : eaux vives et fraîches sur sables et graviers. Il fréquente principalement les cours supérieurs des rivières et des torrents	Alimentation : vers, larves et parfois alevins	Il affectionne les rivières à fond caillouteux. L'espèce est très sensible à la qualité des eaux.	Préservation de la qualité des eaux. Limitation des phénomènes de transport de particules fines dans les eaux aboutissant à un colmatage des fonds.
<i>Lampetra planeri</i> (Lamproie de Planer) 	Habitat stade larvaire : enfouie dans les sédiments (5,5 à 6,5 ans) Habitat stade adulte : rivières (6 à 8 mois)	Alimentation stade larvaire : filtre les micro-organismes de la vase (diatomées, algues bleues) Alimentation stade adulte : ne s'alimente plus	Sensibilité à la pollution des milieux continentaux accumulés dans les sédiments.	Préservation de la qualité des eaux et des sédiments. Limitation des phénomènes de transport de particules fines dans les eaux, aboutissant à un colmatage des fonds.

Invertébrés

<i>Austropotamobius pallipes</i> (Écrevisse à pied blanc) 	Habitat : Cette écrevisse est une espèce aquatique des eaux douces généralement pérennes. On la trouve dans des cours d'eau au régime hydraulique varié, et même dans des plans d'eau. Elle colonise indifféremment des biotopes en contexte forestier ou prairial, affectionne plutôt les eaux fraîches bien renouvelées. Elle apprécie les milieux riches en abris variés la protégeant du courant ou des prédateurs (fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs sous lesquels elle se dissimule au cours de la journée, sous berges avec racines, chevelu racinaire et cavités, herbiers aquatiques ou bois morts). Il lui arrive également d'utiliser ou de creuser un terrier dans les berges meubles en hiver.	En milieu naturel, l'Écrevisse à pieds blancs se nourrit principalement de petits invertébrés (vers, mollusques, phryganes, chironomes...), mais aussi de larves, têtards de grenouilles et petits poissons. Les adultes consomment une part non négligeable de végétaux (terrestres ou aquatiques) et durant l'été, ceux-ci peuvent constituer la majeure partie du régime alimentaire.	Les exigences de l'espèce sont élevées pour ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux et son optimum correspond aux "eaux à truite". Elles ont en effet besoin d'une eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité, très bien oxygénées, neutre à alcaline. La concentration en calcium (élément indispensable pour la formation de la carapace lors de chaque mue) sera de préférence supérieure à 5 mg/l.	Préservation de la qualité des eaux.
---	---	---	---	--------------------------------------

Espèce	Habitat	Alimentation	Autres sensibilités	Enjeux dans le cadre du projet
<p><i>Cerambyx cerdo</i> (Grand Capricorne)</p> 	<p>L'espèce se trouve dans les forêts de chêne, mais aussi dans les parcs urbains et bocages. Elle apprécie, du moins dans le nord de sa répartition, les forêts claires et surtout les arbres dont le tronc est bien exposé au soleil.</p>	<p>Espèce xylophage dont la larve consomme le bois vivant des chênes, généralement sénescents. Elle attaque les diverses espèces de chênes (chênes vert, pubescent, sessile, pédonculé...), au niveau du tronc et des grosses branches (diamètre > 20 cm).</p>	<p>Le cycle larvaire dure trois ans ou plus. L'adulte est crépusculaire et se trouve sur les troncs des arbres-hôtes (on peut facilement l'observer en examinant les troncs avec une lampe pendant les chaudes soirées d'été). Il consomme la sève et diverses matières sucrées et fermentées comme les fruits murs.</p>	<p>Préservation des chênes et des milieux associés. Conservation des chênes sénescents.</p>
<p><i>Coenagrion mercuriale</i> (Agrion de Mercure)</p> 	<p>Habitat : <i>C. mercuriale</i> est une espèce rhéophile à nette tendance héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires, bien oxygénées et à minéralisation variable (sources, suintements, fontaines, résurgences, puits artésiens, fossés alimentés, drains, rigoles, ruisseaulet et ruisseaux, petites rivières, etc.), situés dans les zones bien ensoleillées (zones bocagères, prairies, friches, en fort dans les clairières, etc.)</p>	<p>Larves : carnassières. Elles se nourrissent de zooplancton, de jeunes larves d'insectes et autres micro-invertébrés. Comme chez la majorité des espèces, la nature des proies varie selon le stade larvaire et la période de l'année. Adultes : carnassiers. À partir d'un support, l'adulte attrape au vol les petits insectes qui passent à proximité (diptères...)</p>	<p>Espèce sensible à la pollution des eaux et à la fermeture du milieu par les ligneux notamment.</p>	<p>Préservation des milieux lotiques permanents. Maintien d'une végétation herbacée à proximité de milieux lotiques permanents.</p>
<p><i>Euphydryas aurinia</i> Damier de la Succise (Le)</p> 	<p>La sous-espèce nominale <i>E. aurinia aurinia</i> est liée à des milieux humides. Les milieux sont divers : prairies humides, tourbières (Cor. 37.31 : prairies à Molinie et communautés associées ; 51.1 : tourbières hautes)</p>	<p>Chenilles d'<i>E. aurinia aurinia</i> : la plante hôte est la Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>) Adultes : floricoles, ils ont été observés sur un grand nombre d'espèces appartenant aux genres <i>Anthemis</i>, <i>Carduus</i>, <i>Centaurea</i>, <i>Cirsium</i>, <i>Globularia</i>, <i>Hieracium</i>, <i>Ranunculus</i>, <i>Trigonella</i> et sur la Renouée bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>), la Potentille dressée (<i>Potentilla erecta</i>), la Bétoine officinale (<i>Stachys officinalis</i>).</p>		<p>Préservation des zones humides</p>

Espèce	Habitat	Alimentation	Autres sensibilités	Enjeux dans le cadre du projet
<p><i>Euplagia quadripunctaria</i> Écaille chinée (L')</p> 	<p><i>Callimorpha quadripunctaria</i> fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropisés.</p>	<p>Chenilles : elles sont polyphages et se nourrissent sur diverses espèces herbacées : Eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i>), Cirses (<i>Cirsium spp.</i>), Chardons (<i>Carduus spp.</i>), Lamiers (<i>Lamium spp.</i>), Orties (<i>Urtica spp.</i>), Epilobes (<i>Epilobium spp.</i>), et sur des ligneux (arbres, arbustes, lianes) : Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), Genêts, Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), Chênes (<i>Quercus spp.</i>), Chèvrefeuille (<i>Lonicera spp.</i>).</p> <p>Adultes : ils sont floricoles et butinent diverses espèces : Eupatoire chanvrine, Ronces (<i>Rubus spp.</i>), Angélique sauvage (<i>Angelica sylvestris</i>), Cirses (<i>Cirsium spp.</i>), Chardons (<i>Carduus spp.</i>), Centaurées (<i>Centaurea spp.</i>)</p>		<p>Préservation des zones humides</p>
<p><i>Lucanus cervus</i> Lucane Cerf-volant</p> 	<p>L'habitat larvaire de <i>Lucanus cervus</i> est le système racinaire de souches ou d'arbres dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus</p>	<p>Les larves de <i>Lucanus cervus</i> sont saproxylophages. Elles consomment le bois mort, se développant dans le système racinaire des arbres. Essentiellement liées aux Chênes (<i>Quercus spp.</i>), on peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus, Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>), Cerisier (<i>Prunus spp.</i>), Frêne (<i>Fraxinus spp.</i>), Peuplier (<i>Populus spp.</i>), Aulne (<i>Alnus spp.</i>), Tilleul (<i>Tilia spp.</i>), Saule (<i>Salix spp.</i>), rarement sur des conifères (observations sur Pins, <i>Pinus spp.</i>, et Thuyas, <i>Thuja spp.</i>)</p>	<p>En zone agricole peu forestière, l'élimination des haies arborées pourrait favoriser le déclin local de populations de <i>Lucanus cervus</i></p>	<p>Préservation des zones boisées. Préservation du réseau de haies arborées en zone bocagère.</p>
<p><i>Margaritifera margaritifera</i> (Moule perlière)</p> 	<p>Habitat : La variété des habitats est grande car il suffit d'un peu de sédiments meubles pour retenir la Mulette. Ainsi, les rivières à fond sableux, qui méandrent dans les dépressions périglaciaires sur socle granitique, sont appréciées, tout comme les secteurs en gorges boisées et encaissées, où l'eau cascade entre les blocs.</p>	<p>La Mulette, comme toutes les nayades, est un filtreur et se nourrit des particules de matières organiques transportées par le cours d'eau. Chaque individu filtre environ 50 litres d'eau par jour et, s'ils sont nombreux, ils peuvent entraîner la sédimentation de plus de 90% des particules. Ce mode de nutrition est très favorable à l'écosystème en permettant une forte diminution de la turbidité</p>	<p>Sensibilité : par sa phase enfouie dans le sédiment qui dure plusieurs années, la Moule perlière est très sensible à tout colmatage, dû soit à une augmentation de la charge en matériaux fins, soit à une diminution du courant par la création de retenue.</p>	<p>Préservation de la qualité des eaux et des sédiments. Limitation des phénomènes de transports de particules fines dans les eaux aboutissant à un colmatage des fonds.</p>

Espèce	Habitat	Alimentation	Autres sensibilités	Enjeux dans le cadre du projet
<i>Osmoderma eremita</i> (Barbot) 	<p>Stade larvaire : il se déroule généralement dans de grandes cavités avec un fort volume de carie (supérieur à 10 litres). Ce type de cavité se rencontre dans des arbres très âgés (au moins 150-200 ans pour les chênes).</p> <p>Adulte : Habitats (forestiers ou non) présentant de vieux arbres feuillus avec des cavités.</p>	<p>Les larves d'<i>Osmoderma eremita</i> sont saproxylophages. Elles consomment le bois mort peu attaqué par les champignons et les bactéries sur le pourtour de cavités cariées. On peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus des genres <i>Quercus</i>, <i>Castanea</i>, <i>Salix</i>, <i>Prunus</i>, <i>Malus</i>.</p>	<p>⇒ L'abandon des pratiques sylvopastorales, telles que la taille des arbres en têtard ou l'émondage favorisant la formation d'habitats propices à son développement</p> <p>⇒ Elimination des vieux arbres en milieux agricoles</p> <p>⇒ Toilettage des forêts éliminant les sujets cariés lors des coupes sanitaires</p>	<p>Préservation des zones boisées.</p> <p>Préservation du réseau de haies arborées en zone bocagère.</p>
<i>Oxygastra curtisii</i> (Cordulie à corps fin) 	<p>Adultes : Les habitats pour la reproduction et le développement larvaire sont les parties calmes des eaux courantes, les fleuves à cours lent et les canaux bordés d'arbres.</p> <p>Stade larvaire : Les larves se tiennent dans la vase ou le limon à proximité des berges. Dans les rivières aux eaux vives, les zones calmes sont propices au développement de l'espèce (retenues naturelles, anciens moulins...)</p>	<p>Pendant la phase de maturation et de reproduction, les adultes se nourrissent d'insectes qu'ils chassent en vol, à proximité des haies et prairies riveraines, ou encore au-dessus de l'eau.</p>	<p>Espèce inféodée aux habitats lotiques et lenticques bordés d'une importante végétation aquatique et riveraine. La présence d'une ripisylve et des structures dynamiques associées (lisières forestières notamment) est un paramètre important.</p>	<p>Préservation des zones boisées riveraines.</p> <p>Préservation de la ripisylve.</p>

Liste des habitats présents (source : fiche Natura 2000 INPN)

- ⇒ 3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) (0,18 ha)
- ⇒ 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* (0,05 ha)
- ⇒ 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (0,15 ha)
- ⇒ 3160 - Lacs et mares dystrophes naturels (0,01 ha)
- ⇒ 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (37,61 ha)
- ⇒ 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* (4,34 ha)
- ⇒ 4030 - Landes sèches européennes (68,9 ha)

- ⇒ 6230 - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) * (30,9 ha)
- ⇒ 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (118,07 ha)
- ⇒ 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (2,27 ha)
- ⇒ 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (2,42 ha)
- ⇒ 7110 - Tourbières hautes actives * (36,3 ha)
- ⇒ 7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (6,9 ha)
- ⇒ 7140 - Tourbières de transition et tremblantes (1,1 ha)
- ⇒ 7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* (0,08 ha)
- ⇒ 91D0 - Tourbières boisées * (4,48 ha)
- ⇒ 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) * (41,45 ha)
- ⇒ 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) (153,77 ha)
- ⇒ 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* * (0,04 ha)

(*) : Habitats prioritaires

Synthèse des principaux enjeux de préservation des espèces protégées par la zone Natura 2000

- ⇒ Préservation des milieux forestiers
- ⇒ Préservation des zones de bocage et des haies
- ⇒ Préservation des milieux semi-ouverts
- ⇒ Préservation des chênes et des milieux associés.
- ⇒ Conservation des chênes sénescents
- ⇒ Préservation de la qualité des eaux de la Vienne
- ⇒ Limitation des phénomènes de transport de particules fines dans les eaux aboutissant à un colmatage des fonds
- ⇒ Préservation de la continuité des berges afin de permettre la circulation des individus sur leur territoire
- ⇒ Préservation des continuités entre les milieux aquatiques temporaires
- ⇒ Préservation de l'accès au réseau de cours d'eau secondaires
- ⇒ Préservation des milieux lotiques permanents.

- ⇒ Préservation des zones boisées riveraines.
- ⇒ Préservation de la ripisylve.
- ⇒ Maintien d'une végétation herbacée à proximité de milieux lotiques permanents
- ⇒ Préservation des zones humides

3 MESURES PRISES PAR L'EXPLOITANT DANS LE CADRE DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

MESURES PRISES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES NOUVEAUX EQUIPEMENTS

Le projet de développement se fait sur une parcelle sans végétation donc aucune suppression de haie.

Le projet ne prévoit la suppression d'aucun boisement.

MESURES PRISES DANS LE CADRE DE L'EPANDAGE

Il n'y aura pas d'épandage de digestat sur les parcelles situées entre la voie ferrée et la Vienne.

Il est prévu un épandage de fumier tous 3 à 4 ans sur ces parcelles avec une dose de 12 tonnes / hectare (à titre indicatif, la dose épandue sur des prairies hors-bord de Vienne, est comprise entre 18 et 20 tonnes hectare).

Les distances réglementaires vis-à-vis des cours d'eau pour l'épandage des digestats seront respectées par l'exploitant.

MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA GESTION DES TERRAINS EN BORDS DE VIENNE

Les parcelles situées en bord de Vienne ne comprennent aucune zone humide.

Ces parcelles sont conduites en prairies permanentes pâturées depuis plus de 15 ans.

En ce qui concerne la gestion de la ripisylve en bord de Vienne, un élagage et désépaulement des taillis a été réalisé 2018, après consultation du CEN, afin de permettre un meilleur ensoleillement de la rivière. Les travaux précédents avaient été réalisés en 2000 suite à la tempête. Le GAEC ne prévoit aucune nouvelle intervention sur la végétation en bord de Vienne dans les prochaines années.

La présence du talus de la voie ferrée, qui constitue une barrière aux écoulements vers la Vienne, limitera le déplacement de fines en période de travaux.



Photographie 1 : abreuvoir implanté dans les prés en bords de Vienne



Photographie 2 : vues des prairies permanentes en bords de Vienne



Photographie 3 : vue des clôtures le long des berges de la Vienne



Photographie 4 : ancienne zone d'abreuvement en voie de comblement



Photographie 5 : vue du talus SNCFe



Photographie 6 : arbre en bord de Vienne attaqué par les Pics

MESURES GENERALES DE PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet prévoit aucune aire non couverte pouvant générer des eaux souillées

Les eaux de pluie sont intégralement collectées et rejetées au milieu naturel sans risque de contamination.

Un drain relié à un regard sera installé sous la fosse à lisier. Cet équipement permettra de s'assurer de l'absence de fuites sous la fosse.

Les bâtiments d'élevage ne comportent pas de stockage d'effluents. L'évacuation se fait au fur et à mesure vers un stockage unique.

Le projet d'extension sera associé à l'implantation d'un méthaniseur. La méthanisation des effluents permet de limiter l'émission d'odeurs.

La chaleur issue de la cogénération sera utilisée pour le chauffage des nouveaux bâtiments.

En 2015 le GAEC a répondu à un appel à projets lancé par le Pays Monts et Barrages pour la suppression des zones d'abreuvement dans les cours d'eau. La mise en application de ce projet a conduit à la mise en défense des cours d'eau (clôtures le long du ruisseau et de la Vienne) et à la création de 10 abreuvoirs.

Le GAEC est adhérent du réseau « Zones Humides » du CEN (Conservatoire des Espaces Naturels). Cela permet de bénéficier de conseils pour la gestion des zones humides et la ripisylve.

Le GAEC est en cours d'adhésion au projet de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) sur le développement de la biodiversité (projet régional).

4 EFFETS DU PROJET SUR LES ENJEUX DE PRESERVATION DES ESPECES PROTEGEES PAR LA ZONE NATURA 2000

Le tableau ci-dessous a pour but d'analyser si la mise en œuvre du projet de la carte communale peut avoir une incidence directe ou indirecte sur les intérêts défendus par la zone Natura 2000.

Enjeux de préservation	Mesures prises dans le cadre du projet	Incidences prévisibles sur la zone Natura 2000
Préservation des milieux forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aucun milieu forestier ne sera concerné par la mise en place des nouveaux bâtiments et équipements ⇒ Les opérations d'épandage des digestats n'auront pas d'effets sur les milieux forestiers avoisinants. 	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre
Préservation des zones de bocage et des haies	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aucune zone de bocage ou haie ne sera concernée par la mise en place des nouveaux bâtiments et équipements ⇒ Les opérations d'épandage des digestats n'auront pas d'effets sur les milieux forestiers avoisinants. 	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre
Préservation des milieux semi-ouverts	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aucun milieu semi-ouvert ne sera concerné par la mise en place des nouveaux bâtiments et équipements ⇒ Les opérations d'épandage des digestats n'auront pas d'effets sur les milieux semi-ouverts avoisinants. 	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre
Préservation des chênes et des milieux associés	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le projet ne prévoit la suppression d'aucun arbre ou alignement. 	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre
Conservation des chênes sénescents	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'exploitant s'engage à conserver les arbres sénescents dans la mesure où ils ne présentent pas de dangers. 	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre
Préservation de la qualité des eaux de la Vienne.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'exploitant s'engage à respecter les règles de distance d'épandage vis-à-vis des cours d'eau. ⇒ Aucun digestat ne sera épandu sur les prairies en bords de Vienne. 	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre
Limitation des phénomènes de transport de particules fines dans les eaux aboutissant à un colmatage des fonds.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ En période d'exploitation, le risque de transfert de particules fines est très faible. ⇒ Les précautions seront prises lors de travaux d'aménagement pour éviter tout transport de particules fines vers les cours d'eau. ⇒ La présence du talus de la voie ferrée entre l'exploitation et la Vienne constitue une barrière physique pour tous les écoulements. 	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre
Préservation de la continuité des berges afin de permettre la circulation des individus sur leur territoire.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le projet ne prévoit aucune intervention sur les berges de cours d'eau pouvant provoquer une rupture de leur continuité. 	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre
Préservation des continuités entre les milieux aquatiques temporaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le projet ne prévoit aucune intervention pouvant provoquer une rupture de leur continuité entre les milieux aquatiques temporaires. 	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre

Enjeux de préservation	Mesures prises dans le cadre du projet	Incidences prévisibles sur la zone Natura 2000
Préservation de l'accès au réseau de cours d'eau secondaires.	⇒ Le projet ne prévoit aucune intervention sur les berges de cours d'eau pouvant provoquer une rupture de leur continuité.	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre
Préservation des milieux lotiques permanents.	⇒ Les distances d'épandage vis-à-vis des cours d'eau seront respectées. Ceci permettra de préserver leur qualité physico-chimique. ⇒ Aucune intervention sur ou à proximité des cours d'eau n'est envisagée dans le cadre de l'implantation du projet.	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre
Préservation des zones boisées riveraines.	⇒ Aucune intervention sur la ripisylve n'est prévue dans le cadre de la mise en place du projet.	CONCLUSION : pas d'incidences à attendre
Préservation de la ripisylve	⇒ La gestion de la végétation de rive par le GAEC est faite en accord avec les conseils du CEN	
Maintien d'une végétation herbacée à proximité de milieux lotiques permanents.	(Conservatoire des Espaces Naturels).	
Préservation des zones humides	⇒ Aucune intervention sur ou à proximité des zones humides n'est envisagée dans le cadre de l'implantation du projet.	